

EDL – Le plan de souveraineté alimentaire départemental et métropolitain

Le plan de souveraineté alimentaire a été lancé par Martine VASSAL et Lucien LIMOUSIN le 17 mai 2022, à la ferme des petits champs. Il s'agit de la ferme d'un jeune agriculteur installé dans la Zac des Hauts de Sainte-Marthe (14^e arrondissement de Marseille), grâce à l'action de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Les objectifs de ce plan porté à la fois par le Conseil départemental et la Métropole sont les suivants :

- redonner à notre territoire sa capacité nourricière,
- remettre l'agriculture au cœur de notre politique et l'imposer comme un levier de croissance et d'indépendance alimentaire,
- favoriser les circuits courts et consommer local,
- reconnaître, à sa juste valeur, le travail de nos agriculteurs,
- permettre aux agriculteurs de s'installer dans des conditions favorables et mettre le pied à l'étrier aux jeunes et aux femmes.

Contexte

La crise sanitaire, la guerre en Ukraine et ses conséquences **sur le pouvoir d'achat** des habitants du territoire nous ont rappelé à quel point les questions de souveraineté et d'autonomie agricoles sont cruciales. Notre territoire possède tous les facteurs favorables au développement de l'agriculture, à savoir : un sol riche, un climat favorable, de l'eau et un vivier d'emplois considérable.

Les 10 actions phares

Afin d'améliorer le pouvoir d'achat des Provençaux et de valoriser la production locale, le plan de souveraineté alimentaire s'appuie sur dix actions fortes et concrètes :

- 1- Ouvrir 1 à 2 magasins de producteurs ou points de vente par an. Après les Halles de la Barasse et de Plan de Campagne, nous envisageons de créer de nouvelles Halles Terre de Provence, un marché de plein vent à la Ciotat, de nouveaux points de vente sur les pôles d'échanges multimodaux (prochainement quai de Jonquières à Martigues ou au Krypton à Aix), accroître l'implantation de casiers réfrigérés. Depuis cette année, l'Association pour le Développement de l'Agriculture à Berre a créé et anime un marché bihebdomadaire de producteurs installé sur le domaine public départemental ; elle a bénéficié de notre accompagnement technique (cf. notre expérience du marché de l'Esplanade) et d'une aide proposée en CP de septembre (5 k€).
- 2- Installer des corners de fruits et légumes locaux dans 4 à 5 grandes surfaces par an. Cette problématique est étudiée dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial porté par la Métropole.
- 3- Augmenter les livraisons de produits locaux aux écoles et collèges de 10% à 15% par an. Le Département, à travers la Direction de l'Éducation et des Collèges, a lancé en 2023 une centrale d'achat de denrées alimentaires pour les collèges, qui a démarré sur les produits secs et dès cet automne va se déployer sur les produits frais, notamment les produits agricoles locaux avec l'objectif ambitieux de permettre un approvisionnement sécurisé et à moindre coût en massifiant ainsi les commandes pour les agriculteurs ou leurs groupements.
- 4- Augmenter la part de produits bio de 10 % par an dans la restauration scolaire des 119 communes du département. La centrale d'achat permettra de proposer aux collèges une offre très étendue en produits locaux bio ou en appellation pour répondre aux exigences de la loi EGALIM.
- 5- Aider à l'implantation de légumeries ou d'unité de transformation culinaire à l'image de celles qui voient le jour à Fos ou à Miramas. Nous avons mis en œuvre au sein du MIN des Arnavaux, une légumerie solidaire, l'une des plus grandes de France, sur 400 m², depuis décembre 2020 où les fruits et légumes en surplus ou invendus sont cuisinés et conditionnés à destination de la Banque alimentaire par des employés en insertion. Par ailleurs, le Département a contribué, à travers des financements conséquents via l'aide aux communes

- (près de 3 M€) au rachat et à la modernisation de l'abattoir de Tarascon, aujourd'hui géré par une coopérative d'éleveurs qui déjà réalise de bons résultats économiques. Cet abattoir, l'un des derniers du Sud-Est, est seul habilité pour l'abattage de bovins en AOP Taureau de Camargue. Des aides à l'investissement (matériel de découpe, chambres froides) sont proposés à la CP de septembre (47 k€).
- 6- Créer un fonds pour alléger les charges des entreprises.
 - 7- Atteindre l'objectif de reconquérir les 10 à 15000 hectares de terres agricoles en friche et à terme 25 000 hectares dans le département. Aujourd'hui, depuis que le Fonds départemental de Gestion de l'Espace Rural existe, il a permis la reconquête agricole ou pastorale de plus de 4 500 ha, dont 1 700 ha depuis 2015.
 - 8- Créer 2 zones agricoles protégées par an. Depuis 2015, le Département a soutenu financièrement la création d'une dizaine de ZAP, aujourd'hui créées ou en cours : Cuges, Gignac, Vitrolles, Jouques, Le Tholonet, Les Pennes-Mirabeau, Meyreuil, Cabriès, Saint-Mitre-les-Remparts.
 - 9- Aider les communes ou les exploitants privés à acheter des terres agricolables à hauteur de 30 ha par an. Depuis 2021, le Département a soutenu, à travers l'aide aux communes, l'acquisition de terres agricoles d'une surface totale de 32 ha sur différentes communes (Aubagne, Grans, Le Puy-Ste-Réparate, Cornillon, Tarascon, Gignac, Simiane)
 - 10- Accompagner les communes pour la remise en culture des terres en friche et l'installation d'agriculteurs à hauteur de 10 ha par an. Sur la commune de Gignac-la-Nerthe, près de 7 ha de friches appartenant à la Commune ont été remis en culture permettant ainsi la consolidation d'un jeune maraîcher et l'installation d'une jeune arboricultrice/maraîchère.

Le Département, terre d'agriculture, en quelques chiffres

- ⇒ 1er producteur français de fruits et légumes (tomates, salades, courgettes, pêches, poires, riz, olives...)
Aujourd'hui notre production locale est exportée à 90% et nous importons 90% de ce que nous consommons. C'est insensé. Nous devons changer ces habitudes.
- ⇒ Malgré ses fragilités, notre agriculture reste performante :
15 OP ou AOC, 10 IGP, 4 labels rouge, 2e producteur de bio en France.
- ⇒ L'agriculture représente une force économique importante avec près de 4000 exploitations dans le département, 11 000 emplois et un chiffre d'affaires d'un milliard d'euros par an.
- ⇒ 145 000 hectares de terres cultivées sur les Bouches-du-Rhône dont 64 000 sur la Métropole
- ⇒ 3 900 exploitations agricoles
- ⇒ 70 % des achats de fruits et légumes effectués en grandes et moyennes surfaces

Parmi nos nombreuses réalisations, nous pouvons nous féliciter du succès que rencontre depuis 2016 le Salon des agricultures de Provence. Après une double annulation en 2020 et 2021 en raison de la crise sanitaire, il revient les 3, 4 et 5 juin 2022 au domaine du Merle à Salon-de-Provence. Son succès s'est confirmé lors de l'édition 2023 qui a battu tous les records de fréquentation.

Elu référent : M. Lucien LIMOUSIN – Vice-président délégué à l'Agriculture